

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198509-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA NON ATTEINTE DU SEUIL
MINIMUM PRÉVU AU MARCHÉ N°2014-453 PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ COMPASS GROUP**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M GUY MULLER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 27.

Vu le protocole d'accord transactionnel validé par le prestataire,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le protocole d'accord transactionnel ci-annexé ayant pour objet d'indemniser la société COMPASS GROUP pour un montant de 13 101, 78 € TTC, du fait de la non atteinte du seuil minimum prévu au marché n°2014-453.

Autorise M. le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer ce protocole.

Dit que les crédits seront imputés sur l'article 6711 du budget annexe Maison de l'Enfance Yvelines.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA NON ATTEINTE DU SEUIL MINIMUM PRÉVU AU MARCHÉ N°2014-453 PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ COMPASS GROUP

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.